

## **ORDRE DU JOUR**

**Séance du Conseil**

**Date: Le lundi 19 février 2018, à 18 h 30**

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018

### **Administration générale**

---

5. Maire suppléant – Nomination

### **Finances**

---

6. Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) – Programmation 2014-2018 – Approbation
7. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes, liste des contrats)

### **Génie**

---

8. Plan de gestion des débordements d'eaux usées – Services professionnels en ingénierie – Contrat (CP180212, art. 2.7)
9. Développement domiciliaire à l'ouest des Jardins Castelneau, phase 8 – Condos EVA, en façade de la rue Victor-Martin – Approbation des plans

### **Gestion des eaux usées et de la biométhanisation**

---

10. Usine d'épuration – Système de convoyeurs à la sortie d'un broyeur - Contrat

### **Loisirs**

---

11. Expression, Centre d'exposition de Saint-Hyacinthe inc. – Renouvellement d'entente (CP180212, art. 5)
12. Plan d'action pour la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées – Approbation (CP180212, art. 6)
13. Projet d'un centre d'activités physiques pour les 50 ans et plus – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Demande d'aide financière (CP180212, art. 7)
14. Rendez-vous actif Défi Santé – Fermeture de rue (CP180212, art. 8)

### **Ressources humaines**

---

15. Ressources humaines – Préposé au tri des matières organiques – Embauche (CP180212, art. 13)



16. Ressources humaines – Opérateur « A » au Département voirie – Promotion (CP180212, art. 14)
17. Ressources humaines – Technicien à la taxation, facturation et perception – Embauche (CP180212, art. 15)
18. Ressources humaines – Secrétaire au Service du génie – Autorisation à combler le poste (CP180212, art. 16)
19. Ressources humaines – Guylaine Petit – Permanence (CP180212, art. 17)
20. Ressources humaines – Stéphan Jodoin – Permanence (CP180212, art. 18)

## **Travaux publics**

---

21. Entretien des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation – Contrat

## **Urbanisme**

---

22. Plan-projet de lotissement – Modification – Lot 5 456 753 (rue Victor-Martin) – Approbation (CP171211, art. 19, point 6.1)
23. Comité consultatif agricole – Nominations (CP180212, art. 21)
24. Comité consultatif en environnement – Nomination (CP180212, art. 21)
25. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à occuper une partie de la cave de l'immeuble situé au 870, rue Saint-Pierre Ouest afin de permettre le remplacement d'un usage dérogatoire de 25 logements et un groupe communautaire par un immeuble qui comprendra dorénavant 28 logements, alors que le règlement numéro 350 pour la zone d'utilisation résidentielle 5110-H-03 ne permet pas les activités des groupes d'usages « Résidence XVI » et ne permet pas d'occuper la cave d'un immeuble avec des logements (CP180129, art. 19 point 12.2)
26. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre à l'entreprise Norbec architectural inc. d'aménager deux aires d'entreposage extérieur pour des murs préfabriqués en cour avant donnant le long du boulevard Choquette, au 5110, avenue Beaudry, ainsi que sur les lots adjacents 3 291 196 et 2 255 330, dans les zones d'utilisation industrielle 3110-I-21 et 3010-I-21, alors que le règlement numéro 350 interdit l'entreposage de type « D » en cour avant et interdit également l'entreposage extérieur sur un terrain autre que celui où les produits sont fabriqués  
  
(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Beaudry/Choquette)

## **Réglementation**

---

27. Projet de règlement numéro 1600-214 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à l'avenue Choquette, à la rue Papineau, à l'impasse Arsenault et aux terrains de stationnement des Centres communautaires Rosalie-Papineau et Christ-Roi (CP180212, art. 11, points 6.6, 6.7, 6.9, 6.11 et 6.13)  
  
A- Adoption du projet de règlement  
  
B- Avis de motion



28. Projet de règlement numéro 350-84 modifiant le règlement numéro 350 afin :
- d'interdire désormais les clôtures non galvanisées pour l'ensemble des zones, sauf en zones industrielles et agricoles;
  - d'assujettir la zone d'utilisation industrielle 3090-I-12 à l'obligation de planter des arbres, selon les dispositions de l'article 17.8.4;
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5096-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5098-H-24;
  - de fixer, dans la nouvelle zone 5096-H-24, l'indice d'occupation au sol à 60 %, la marge avant minimale à 3,5 mètres pour les fondations du bâtiment principal seulement, la hauteur maximale à laquelle le niveau du rez-de-chaussée peut être situé par rapport au niveau moyen du sol à 2,55 mètres, le pourcentage de maçonnerie exigé sur les murs extérieurs pour les immeubles de plus de 8 logements à 22 %, la largeur minimale des allées de circulation intérieure à 4,95 mètres et de permettre l'implantation de conteneurs semi-enfouis en cour avant, en intégrant un aménagement paysager pour les camoufler;
  - d'augmenter le nombre maximum d'enseignes sur poteau permises dans la zone d'utilisation commerciale 4043-C-03 de 1 à 2, lorsque le terrain a façade sur la rue Daniel-Johnson Ouest et que la longueur de la façade sur rue est d'au moins 350 mètres;
  - d'augmenter le nombre maximum d'enseignes directionnelles de 2 à 8 sur un même terrain dans la zone d'utilisation commerciale 4043-C-03, lorsque le terrain donne sur au moins trois rues et d'augmenter pour un tel terrain la superficie maximale permise de toute enseigne directionnelle de 0,5 mètre carré à 1,8 mètre carré et la hauteur de 1,2 mètre à 1,75 mètre;
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 6069-H-30 fasse désormais partie de la zone d'utilisation espaces verts 6071-R-02;
  - de permettre dans la zone d'utilisation espaces verts 6071-R-02, les usages du groupe d'usages « Institution II » (Équipement desservant la Ville);
  - de fixer, dans ladite zone 6071-R-02, la hauteur maximale à 11 mètres, la marge avant minimale à 1,5 mètre, la marge arrière minimale à 5 mètres, la marge latérale minimale à 2 mètres, l'indice d'occupation au sol maximum à 60 %, ainsi que le pourcentage d'aire de verdure minimum à 35 %;
  - d'assujettir ladite zone 6071-R-02 aux dispositions du règlement numéro 500 touchant les PIIA, aux dispositions touchant l'orientation des bâtiments principaux, ainsi qu'aux dispositions touchant le stationnement dans le secteur centre-ville (CP171124, art. 14, point 8.1 et CP180212, art. 22 et 24)

A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Duplessis/Ouimet; dans le district Saint-Joseph, à proximité de l'intersection de la Concorde Sud/Centrale; dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection Daniel-Johnson Ouest/Laframboise, dans le district centre-ville, à proximité de l'intersection Saint-Antoine/Brodeur et sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe)

29. Projet de règlement numéro 240-25 modifiant le règlement numéro 240, relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin :



- d'apporter une modification à la catégorie d'usages admissibles au règlement numéro 240, applicable au lot 1 297 343 situé au 16070 avenue Saint-Louis, pour la catégorie « la transformation d'un édifice commercial de vente au détail en un édifice abritant une activité classifiée dans le groupe « Commerce VII » (de gros non structurant), soit le service de peinture et de débosselage de véhicules automobiles (#6413) », afin d'y permettre, à certaines conditions, l'entreposage de véhicules neufs et à assujettir le lot adjacent, soit le lot 1 297 337, à cette catégorie, puisque ce lot vacant fera désormais partie de la propriété sise au 16070 avenue Saint-Louis;
- de corriger le titre de la catégorie dans les types de projets admissibles pour la catégorie « le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis par un autre usage dérogatoire » (CP171113, art. 7, point 9.2)

A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé dans le district Yamaska, à proximité de l'intersection Saint-Louis/Brunette Est et sur l'ensemble du territoire de la Ville, à l'intérieur du périmètre urbain)

30. Adoption du règlement numéro 554 modifiant le règlement numéro RM 330 relatif au stationnement en ce qui a trait à l'avenue Pinard
31. Adoption du règlement numéro 555 modifiant le règlement numéro 30 relatif aux animaux
32. Adoption du règlement numéro 350-83 modifiant le règlement numéro 350 afin :
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation industrielle 3100-I-02 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation industrielle 3101-I-02;
  - d'autoriser dans la nouvelle zone 3101-I-02 les usages du groupe d'usages « industrie III » (industries agroalimentaires à incidences faibles);
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2229-H-15 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 2235-H-15;
  - de soumettre la nouvelle zone 2235-H-15 à l'obligation d'aménager une zone tampon tout autour du terrain et de fixer les normes d'aménagement de ladite zone tampon, selon son emplacement sur ledit terrain;
  - d'exiger, pour la nouvelle zone 2235-H-15, que les bâtiments principaux aient exclusivement des toits plats, que la hauteur maximale permise soit fixée à 9,75 mètres, que l'indice d'occupation au sol maximum soit fixé à 25 %, que le pourcentage d'aire de verdure minimum soit fixé à 80 %, que les façades avant principales soient parallèles à la rue publique et d'interdire tout balcon sur le mur arrière des bâtiments principaux

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Beaudry/Choquette et dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Victor-Martin/Jean-Noël-Dion)

## **Services juridiques**

---

33. Procédures judiciaires – 532-536 Mondor/1355 Calixa-Lavallée – Mandat (CP180212, art. 20)



34. Lot 5 990 460 (parc industriel Théo-Phénix) – Groupe Gregor inc. – Vente par la Ville (CP171211, art. 38)
35. Lot 1 439 529 (370-380 Saint-Simon) – Jean Bourget et Josée Savaria – Vente en faveur de la Ville (CP180212, art. 2.2)
36. Lots 5 988 808 et autres (intersection Casavant Ouest/Laframboise) – Les Centres d'achats Beauward ltée – Échange et servitude avec la Ville

## **Documents déposés**

---

37.
  - A) Procès-verbal de modification de la résolution numéro 17-659 en vertu de l'article 92.1 L.C.V.;
  - B) Adjudication de l'émission d'obligations de 24 006 000 \$ par le trésorier (en vertu de la délégation de pouvoir du règlement numéro 513);
  - C) Lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports confirmant une contribution financière maximale de 54 230 \$, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour la construction d'un sentier polyvalent en bordure de la chaussée nord de la rue Sicotte (entre les avenues des Vétérinaires et Bienville);
  - D) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*)
38. Levée de la séance